

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 368/03

AFR 54/107/2003 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

SOUDAN

Islam Salih Adam Belo, journaliste

Londres, le 22 décembre 2003

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Islam Salih Adam Belo a été arrêté dans la capitale du Soudan, Khartoum, le 18 décembre 2003. Cet homme est le directeur local d'Al Jazira, chaîne de télévision indépendante de langue arabe. Il est actuellement détenu au secret et n'est pas autorisé à communiquer avec sa famille. Amnesty International est préoccupée par sa sécurité, dans la mesure où d'autres journalistes détenus au Soudan ont été soumis à des mauvais traitements.

Islam Salih Adam Belo a été appréhendé par les forces de sécurité soudanaises, qui sont habilitées à maintenir des personnes en détention sans inculpation ni jugement pendant des périodes pouvant aller jusqu'à neuf mois, en vertu de la Loi relative aux forces de sécurité. Ce texte a été utilisé pour arrêter des personnes qui se montraient critiques envers le gouvernement, notamment des opposants politiques, des étudiants et des journalistes.

Islam Salih Adam Belo aurait été arrêté parce que le gouvernement n'appréciait pas certaines émissions sur le Soudan diffusées par Al Jazira, chaîne basée au Qatar. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, et demande instamment qu'il soit libéré immédiatement et sans condition.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 17 décembre, des membres des forces de sécurité se sont rendus dans les bureaux soudanais de la chaîne Al Jazira, à Khartoum, ont saisi du matériel et ont appréhendé Islam Salih Adam Belo ainsi que le camaraman Hamid Tirab. Les deux hommes ont été maintenus en détention de 7 heures du matin à 22 heures, puis ont été remis en liberté. Le lendemain, les bureaux de la chaîne à Khartoum ont été fermés et Islam Salih Adam Belo de nouveau arrêté. Quelques jours plus tôt, selon les informations recueillies, des membres des forces de sécurité soudanaises s'étaient déjà rendus dans les locaux de la chaîne et avaient averti le personnel que le gouvernement n'appréciait guère certaines des émissions diffusées sur le Soudan.

Dans une déclaration officielle relayée par l'AFP, les autorités ont indiqué : « *La chaîne Al Jazira, par l'intermédiaire de ses bureaux de Khartoum et de son correspondant Islam Salih Belo, s'est mise à réaliser et à diffuser des émissions et documents truffés de fausses nouvelles, d'analyses médiocres et partisans ainsi que d'images et de séquences soigneusement sélectionnées dans le but de servir ses propres intérêts* » La déclaration mentionnait apparemment des informations concernant la tuberculose, les victimes de mines terrestres antipersonnel et les événements survenus dans le Darfour et l'Ouest du Soudan.

Le gouvernement soudanais exerce une censure sur les médias, notamment sur tout ce qui touche au conflit interne que connaît l'Ouest du pays. Dans cette région, la population sédentarisée est en butte à des attaques essentiellement imputables à des milices liées au gouvernement, et quelque 600 000 habitants du Darfour ont fui leur village pour se réfugier dans des villes voisines ou au Tchad, pays frontalier, où ils vivent dans des conditions humanitaires très difficiles.

Le gouvernement a récemment suspendu deux quotidiens, l'un de langue arabe, *Al Ayam* et l'autre de langue anglaise, le *Khartoum Monitor*, au motif qu'ils avaient publié des articles d'actualité qui n'étaient pas conformes à la ligne du gouvernement.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– demandez instamment qu’Islam Salih Adam Belo soit libéré immédiatement et sans condition, cet homme étant détenu uniquement pour avoir exprimé ses convictions sans recourir à la violence ni prôner son usage, et étant par conséquent un prisonnier d’opinion ;

– dites-vous préoccupé par la sécurité de cet homme, dans la mesure où celui-ci est détenu au secret par les forces de sécurité à Khartoum ;

– exhortez les autorités à l’autoriser immédiatement et sans restriction à communiquer avec ses proches, à consulter un avocat et à bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par son état de santé ;

– engagez les autorités à cesser d’arrêter des membres de la société civile soudanaise qui ne font qu’exprimer pacifiquement leurs convictions ;

– engagez les services de sécurité à mettre un terme aux manœuvres d’intimidation et de harcèlement qui visent des journalistes et d’autres personnes qui travaillent pour les médias.

APPELS À :

Premier vice-président :

Mr Ali Osman Mohamed Taha

First Vice-président

People’s Palace

PO Box 281

Khartoum, Soudan

Télégrammes : First Vice-President, Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 771025

Formule d’appel : *Your Excellency, / Votre Excellence,*

Ministre de la Justice et procureur général :

Mr Ali Mohamed Osman Yassin

Minister of Justice and Attorney General

Ministry of Justice

Khartoum, Soudan

Télégrammes : Justice Minister, Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 770883

Formule d’appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Mustafa Osman Ismail

Minister of Foreign Affairs

Ministry of Foreign Affairs

PO Box 873

Khartoum, Soudan

Télégrammes : Foreign Minister, Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 779383

Formule d’appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de l’Information et des Communications :

Mr Alzawahi Ibrahim Malik

Minister of Information

Ministry of Information and Communications

PO Box 291

Khartoum, Soudan

Télégrammes : Information Minister, Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 780146

Formule d’appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Président de la Commission des droits humains :

Dr Hamadtu Mukhtar

Chair of the Human Rights Committee

National Assembly

Fax : +249 15 650 950

ainsi qu’aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D’INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 FÉVRIER 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S’IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d’Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l’adresse suivante : <http://www.efai.org>*